

## **Motion du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil**

Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, la hausse de 2,2% des crédits alloués à l'enseignement supérieur et la recherche a épargné le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche des coupes importantes qu'on connu un certain nombre d'autres ministères. Cette augmentation de crédits, accueilli favorablement dans les universités, ne permet toutefois pas de compenser la montée en charge progressive des dépenses dans les universités : augmentation des cotisations au Compte d'Affectation Spécial des pensions, mise en œuvre de la loi Sauvadet, inflation, mise en sécurité des bâtiments...

Alors que les charges pesant sur les universités augmentent chaque année mécaniquement, les dotations de l'Etat peinent à suivre pour assurer non seulement la nécessaire modernisation de nos établissements mais aussi, plus simplement, leur fonctionnement quotidien.

Le transfert de nouvelles compétences aux universités, sans garantie sur la compensation de la progression des charges, a contribué à accroître les difficultés budgétaires de certaines universités, les contraignant à prendre des mesures d'économie, parfois drastiques, qui ont des conséquences sur les conditions de vie et d'études des étudiants et des personnels.

Grâce à sa gestion efficace et aux choix stratégiques opérés, l'UPEC a su se préserver des difficultés connues par d'autres universités. Elle est aujourd'hui dans une situation budgétaire stable qui lui a permis en 2013 de préserver l'emploi dans l'établissement. La faible augmentation de sa dotation annuelle (1,8 %) l'a cependant contrainte à procéder à des mesures d'économie sur le fonctionnement et la stabilité qui la caractérise n'est en rien garantie pour les années à venir, alors même que l'université est mobilisée sur des projets d'investissement lourds.

Le Conseil d'Administration de l'UPEC réaffirme la nécessité d'un financement public des universités à hauteur des ambitions qui leur sont fixés aussi bien en matière de réussite des étudiants, que de production scientifique ou de rayonnement international. Il demande une augmentation des moyens qui leur sont alloués, mesure indispensable pour assurer une mise à niveau de nos universités par rapport aux standards européens.

Il affirme que des mesures doivent être mise en œuvre au plus vite :

- L'augmentation des moyens humains et financiers des universités, dans une perspective pluriannuelle, nécessaire à la remise à niveau des établissements actuellement en difficulté et permettant à tous de progresser
- La sécurisation de la masse salariale transférée aux établissements
- La refonte du système d'allocation des moyens SYMPA, avec une prise en compte des coûts réels liés à la formation et à la recherche